Février 2003





Food and Agriculture Organization of the United Nations

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Cinquième session

Rome, 7 – 11 avril 2003

Programme de travail

Point 8.9 de l'ordre du jour provisoire

- 1. À sa quatrième session, la CIMP a examiné un programme de travail élaboré par le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique pour la période avril 2002-mars 2003. Ce programme de travail résumé est joint en annexe XII au Rapport de la quatrième session de la CIMP. Le Secrétariat a informé la CIMP de la mise en oeuvre du programme de travail pour 2002 au titre du point 4 de l'ordre du jour.
- 2. À sa réunion d'octobre 2002, le Groupe de travail informel a examiné l'énoncé de mission, les orientations stratégiques et les objectifs, ainsi que les réalisations du programme de travail en 2002 en tant que base pour la formulation d'une proposition de programme de travail pour 2003 à recommander à la CIMP à sa cinquième session. Il est à noter que ce programme prévoit les limitations financières de l'actuel budget biennal qui posaient problème en 2002, mais indique également des possibilités d'adjonction de nouveaux éléments au cas où des ressources supplémentaires deviendraient disponibles.
- 3. Comme par le passé, priorité absolue a été donnée à la session annuelle de la CIMP et aux deux réunions du Comité des normes. Cependant, il est prévu que seul le Groupe de travail du Comité des normes siégera à la première réunion (mai 2003). L'ensemble des membres se réuniront une fois ensuite (novembre 2003). Le Groupe de travail informel a noté qu'il faudrait aussi donner un rang de priorité élevé dans le programme de travail, à la liaison avec d'autres organisations, notamment la participation au Comité SPS et les réunions de la CDB (par exemple, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la Conférence des Parties).
- 4. On trouvera ci-après une récapitulation des recommandations pour le programme de travail fondé sur les orientations stratégiques:

2 ICPM02/17

Orientation stratégique Nº 1: Élaboration, adoption et suivi de la mise en oeuvre de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP)

- 5. Les priorités pour la fixation de normes en 2003 sont les suivantes:
 - Glossaire des termes phytosanitaires y compris les normes dont l'examen est prévu
 - Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes réglementés non de quarantaine projet à rédiger
 - Surveillance du chancre des agrumes rédaction à terminer
 - Méthodologies d'inspection projet à terminer
 - Principes de quarantaine végétale liés au commerce international (NIMP N° 1) devant faire l'objet d'un examen et d'une révision.
- 6. Le programme ordinaire prévoit des ressources pour deux groupes de travail composés d'experts ainsi que pour le Groupe de travail sur le Glossaire. Étant donné qu'une bonne partie de la rédaction a déjà été effectuée sur la Surveillance du chancre des agrumes et les Méthodologies d'inspection, il est proposé que le Secrétariat envisage la mise au point définitive d'une de ces normes ou des deux sans convoquer de réunion supplémentaire d'un groupe de travail composé d'experts. On estime en outre que seul un petit groupe d'experts est nécessaire pour la révision de la NIMP N° 1.
- 7. Au cas où des ressources supplémentaires seraient disponibles, le Groupe de travail informel propose d'ajouter les éléments suivants qui ont déjà été identifiés comme prioritaires pour le programme de travail par la CIMP:
 - Faible prévalence d'organismes nuisibles
 - Révision de la NIMP N° 2 (Directives pour l'analyse du risque phytosanitaire)
 - Équivalence.
- 8. En outre, la nécessité de consultations régionales sur les projets de normes est de nouveau mise en évidence comme un aspect important du programme de fixation des normes qui est identifié par la CIMP comme une priorité importante mais dépend à l'heure actuelle intégralement de la mobilisation de ressources extrabudgétaires.

Orientation stratégique N° 2: Échange d'informations

- 9. Les recommandations concernant le programme de travail de 2003 sont les suivantes:
 - poursuivre l'élaboration et l'amélioration du Portail phytosanitaire international (PPI);
 - encourager les apports d'informations nationales officielles.
- 10. Au cas où des ressources supplémentaires seraient disponibles, le Groupe de travail informel propose d'ajouter les thèmes suivants, le cas échéant:
 - une réunion du Groupe de soutien pour l'échange d'informations;
 - l'accélération de l'amélioration du PPI;
 - le lancement de programmes de formation régionaux pour le PPI.

Orientation stratégique N° 3: Fourniture de mécanismes pour le règlement des différends

- 11. Les recommandations relatives au programme de travail de 2003 sont les suivantes:
 - Une réunion du nouvel Organe chargé du règlement des différends (en concomitance avec la cinquième session de la CIMP).

Orientation stratégique N° 4: Renforcement de la capacité phytosanitaire des membres grâce à l'octroi facilité d'une assistance technique

ICPM02/17 3

- 12. Les recommandations concernant le programme de travail de 2003 sont les suivantes:
 - la mise à jour et l'amélioration de l'évaluation de la capacité phytosanitaire (ECP) dans chaque langue;
 - la création et la distribution d'une version CD-ROM de l'ECP mise à jour;
 - une réunion de coordination des experts facilitateurs;
 - des ateliers d'information sur la mise en oeuvre de l'ECP.

Orientation stratégique N° 5: Maintien d'un cadre administratif adéquat et efficace

- 13. La recommandation pour le programme de travail de 2003 concerne une réunion du Groupe de travail informel.
- 14. Au cas où des ressources supplémentaires seraient disponibles, le Groupe de travail informel propose qu'un groupe de travail informel chargé de donner des indications spécifiques sur les initiatives d'assistance technique et les activités soit constitué et commence à donner des indications au Secrétariat et à adresser des recommandations à la CIMP.

Orientation stratégique Nº 6: Promotion de la CIPV et coopération avec d'autres instances internationales

- 15. Les recommandations adressées au Secrétariat pour le programme de travail de 2003 sont notamment les suivantes:
 - assister aux réunions pertinentes du Comité SPS de l'OMC;
 - assister aux réunions pertinentes de la CDB;
 - assister aux réunions principales de la Commission de la protection des plantes des Caraïbes et de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (obligation de la FAO);
 - organiser et suivre la Consultation technique des organisations régionales de protection des végétaux.
- 16. Au cas où des ressources supplémentaires seraient disponibles, le Groupe de travail informel propose:
 - que le Secrétariat assiste et participe aux réunions pertinentes des ORPV;
 - que le Secrétariat et le Bureau s'attachent à établir un programme en vue de favoriser les relations avec les instituts de recherche et instituts universitaires pertinents;
 - que le Secrétariat assure une liaison avec d'autres organisations et institutions le cas échéant (par exemple, la Banque mondiale);
 - que l'on imprime et que l'on mette à jour des guides et du matériel promotionnel.
- 17. La CIMP est invitée:
 - 1. À *examiner* les thèmes et priorités recommandés par le Groupe de travail informel pour le programme de travail de 2003 et à *formuler des observations* à ce sujet.
 - 2. À *noter* les limitations du programme de travail et à *proposer* des possibilités d'expansion du programme de travail.
 - 3. À *adopter* un programme de travail *tenant compte* des recommandations du Groupe de travail informel.